



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 97902

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences du retour à l'emploi pour les bénéficiaires de certains minima sociaux. L'application de la législation actuellement en vigueur pénalise fortement les personnes en situation de chômage indemnisé qui reprennent une activité supérieure à 77 heures par mois. Cette activité souvent précaire et à temps partiel provoque l'arrêt de la neutralisation des revenus professionnels dans le calcul de l'assiette des ressources. Il en résulte la perte du bénéfice des prestations ou de la possibilité d'une remise de dettes par dépassement du quotient familial. C'est pourquoi il paraît opportun d'envisager de rehausser ce seuil et de le porter à un minimum de 100 heures par mois. Elle souhaite donc savoir s'il envisage de prendre des mesures dans ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97902

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juin 2006, page 6405